



Petite enfance



VOTRE ENFANT VIENT DE NAÎTRE

Pour vous aider à accueillir votre enfant en toute sérénité et vous apporter des conseils, le Département met à votre disposition les infirmier(e)s puériculteurs(trices) de son service de Protection Maternelle et Infantile (PMI). Leurs interventions, dans l'un des centres sociaux du Département ou à domicile sont gratuites.

 **Pour prendre contact avec le(la) puériculteur(trice) de votre secteur**



SAVOIE

LE DÉPARTEMENT

savoie.fr



Nos professionnels à votre service

Diplômés d'État, spécialisés auprès des enfants, les infirmier(e)s puériculteurs(trices) du Département vous apportent soutien et conseils quelles que soient vos interrogations. Par exemple :

- ▣ les soins d'hygiène (changes, toilette et bain, soins de l'ombilic, etc.),
- ▣ l'alimentation du nourrisson (le choix de l'allaitement maternel ou artificiel, la diversification, etc.),
- ▣ les rythmes d'éveil, le sommeil, les pleurs, le développement psychomoteur,
- ▣ le suivi médical et le calendrier vaccinal,
- ▣ la prévention des accidents domestiques,
- ▣ le choix du mode de garde,
- ▣ les possibilités d'aide à domicile.



APRÈS LA NAISSANCE DE VOTRE ENFANT

Une visite à domicile pourra vous être proposée.

> Cette intervention, prise en charge par le Département de la Savoie, est gratuite.

LE SUIVI MÉDICAL DE VOTRE BÉBÉ

Pour le bon développement de votre enfant, un suivi régulier doit être assuré par votre médecin traitant, un pédiatre ou le médecin du service de PMI du Département. Dans ce cas, le(la) puériculteur(trice) pourra vous indiquer le lieu de consultation le plus proche de chez vous et comment prendre rendez-vous.

